

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-304 DU 03 JUIN 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2014-021 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n°2005-252 du 06 mai 2005 portant approbation des statuts de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB) ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin en sa session du 11 décembre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 février 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB) tel qu'il figure en annexe à ce décret.

ott

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 juin 2015

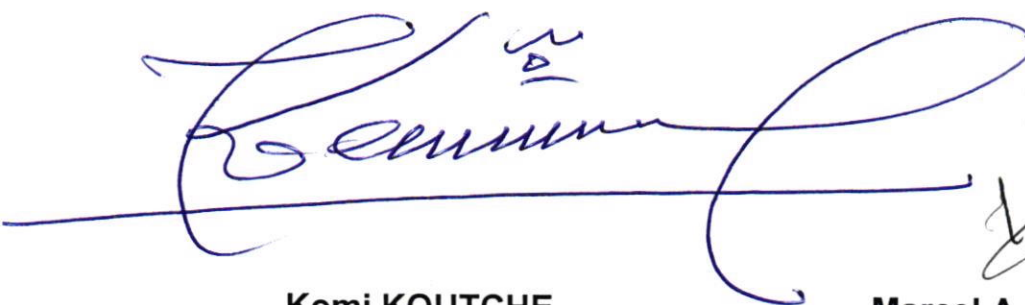
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la
Prospective,



Komi KOUTCHE

Le Ministre de la Communication et des Technologies
de l'Information et de la Communication,



Marcel A. de SOUZA



Jean GBETO DANSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDAEP 2 MEFPD 2 MCTIC 2 Autres
Ministères 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 JORB 1.